

**SYNDICAT MIXTE D'ENERGIE
DU DEPARTEMENT
DES BOUCHES-DU-RHÔNE
(S.M.E.D.)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE
SYNDICAL DU SMED**

**Séance du 05 avril 2022
Présidence : M. Didier KHELFA**

N° 2022-23

**Objet : DEMANDE DE SUBVENTIONS AU DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE,
Programme 2022 SMED13 Maître d'ouvrage,
Intégration dans l'environnement des réseaux électriques et de communications
électroniques**

L'an deux mil vingt-deux et le 5 avril à 10h00, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Energie du Département des Bouches du Rhône, dûment convoqué par Monsieur Didier KHELFA Président, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux du SMED13, à Miramas.

Etaient présents : voir liste jointe.
Constatant que le quorum est atteint ;

Le Président expose,

**DEMANDE DE SUBVENTIONS AU DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE,
Programme 2022 SMED13 Maître d'ouvrage,
Intégration dans l'environnement des réseaux électriques et de communications
électroniques**

Il convient également de solliciter l'aide du département pour les communes de moins de 20.000 habitants qui ont une opération sous maîtrise d'ouvrage SMED13.

Intégration des réseaux électriques dans l'environnement

Il s'agit des opérations suivantes :

COMMUNE	Localisation des travaux	Montant de l'opération (HT)	Subvention CD13 sollicitée (20 % de la dépense subventionnable)
BOUC-BEL-AIR 2022.ENV.SMED.017	Avenue Thiers Tr2 (phase 3 communale)	278 076,74 €	19 000 €
CABRIES 2022.ENV.SMED.025	RD 60	350 442,02 €	19 000 €
MEYREUIL 2022.ENV.SMED.002	Chemin des cigales	174 919,15€	19 000 €
PEYNIER 2022.ENV.SMED.016	Avenue de la Libération (RD 908 - Tr 2)	34 550,72 €	6 538,34 €

Il s'agit des opérations suivantes :

COMMUNE	Localisation des travaux	Montant de l'opération (HT)	Subvention CD13 sollicitée (30 % de la dépense subventionnable)
BOUC-BEL-AIR 2022.TEL.SMED.032	Avenue Thiers Tr2 (phase 3 communale)	81 449,60 €	22 929,38 €
CABRIES 2022.TEL.SMED.033	RD 60	32 666,27 €	9 238,46 €
PEYNIER 2022.TEL.SMED.031	Avenue de la Libération (RD 908 - Tr 2)	14 553,35 €	4 109,29 €

Il est proposé de :

- Déposer les dossiers de demandes de subventions pour l'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunications – SMED13 maître d'ouvrage (pour les Communes de moins de 20 000 habitants) auprès du Conseil Départemental des Bouches du Rhône,
- Solliciter la subvention maximale au titre du dispositif « aide à l'embellissement des façades et des paysages de Provence » auprès du Conseil Départemental des Bouches du Rhône.

Le Comité syndical, après en avoir ouï et délibéré et à l'unanimité DECIDE DE :

- Déposer les dossiers de demandes de subventions pour l'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunications – SMED13 maître d'ouvrage (pour les Communes de moins de 20 000 habitants) auprès du Conseil Départemental des Bouches du Rhône,
- Solliciter la subvention maximale au titre du dispositif « aide à l'embellissement des façades et des paysages de Provence » auprès du Conseil Départemental des Bouches du Rhône.

Le Président,



Didier KHELFA